

1894

I M M O B I L I E R

BARÈME HONORAIRES TTC TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

AIX-EN-PROVENCE/ LA DESTROUSSE

(MONTANT HONORAIRE FIXE ETABLI LE 11 JUIN 2018)

BIENS A USAGE D'HABITATIONS-PROFESSIONNEL

Jusqu' à 70.000€	→	4000€ TTC
De 70.001€ à 125.000€	→	5000€ TTC
Au delà de 125.000€	→	4% TTC

Honoraire exclusivement à la charge du vendeur

TERRAIN A BATIR

TARIF UNIQUE A 6% TTC exclusivement à la charge du vendeur

HONORAIRES DE LOCATIONS NUS OU MEUBLES (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)

À la charge du LOCATAIRE(s)	
Honoraires de locations	10€/m ²
Honoraires de visites	
Honoraires de constitution de dossier locataire	
Honoraires de rédaction de bail ⁽¹⁾	
Honoraires d'état des lieux	3€/m ²

À la charge du BAILLEUR(s)	
Honoraires d'entremise (offert)	10€/m ²
Honoraires de négociation (offert)	
Honoraires de constitution de dossier locataire	
Honoraires de rédaction de bail ⁽¹⁾	
Honoraires d'état des lieux	3€/m ²

(1) Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

1894-Cit-eHome SAS: 108, avenue du vent d'Aut - ZI Les Paluds 2 - 13685 AUBAGNE Cedex Tél. :
+33(0)4.42.18.00.42 Fax : +33(0)4.42.70.99.20 E-mail. contact@1894-immobilier.com

www.1894-immobilier.com

SIRET: 793 915 539 - RCP Allianz n°50003044

Président Directeur Général : Johan RUISI, titulaire de la carte professionnelle portant la mention « Transaction sur immeuble et fonds de commerce »